

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 Budget Energies renouvelables

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le compte administratif 2021 qui se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, a été voté le 23 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales sont de 41 394.19 € pour 2021 contre 126.97 € en 2020. Cette forte augmentation s'explique notamment par le versement exceptionnel d'une subvention de 39 500 € au budget de la chaufferie bois.

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 37 260.42 €. Elles sont constituées par la vente de l'électricité fournie par les panneaux photovoltaïques. D'un montant de 17 810.86 € en 2020, elles ne sont plus que de 7 260.42 € en 2021. Cette baisse s'explique d'une part parce que le relevé d'un panneau n'a pas pu être facturé (discordance des index entre 2020 et 2021, celui de 2020 étant supérieur à celui de 2021) et d'autre part parce que la production s'amenuise avec le temps. Ces panneaux ont été installés en 2012.

La participation d'EDF EN concernant la maison des énergies renouvelables d'un montant de 30 000 € a été encaissée par erreur sur ce budget début 2021.

C) Résultat de fonctionnement 2021

Recettes	37 260.42 €
Dépenses	41 394.19 €
Résultat 2021	- 4 133.77 €
Excédent 2020 reporté	35 500.08 €
Excédent 2021	31 366.31 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2020 (35 500.08 €) défalqué du déficit 2021 (4 133.77 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 31 366.31 €.

III. La section d'investissement

Sans objet. A noter toutefois que les crédits votés au budget primitif, notamment concernant le remboursement de la dette, ont été annulés en cours d'année. En effet, l'emprunt contracté en 2012 pour l'installation des 3 panneaux photovoltaïques (école, logements Papillon, caserne), ayant été encaissé par le budget général, il doit être remboursé par ce dernier et non par celui des énergies renouvelables.

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 24 mars 2022

Mme le Maire,

Françoise BENOIT